



PROJET : ENAP 2

La **CGT Pénitentiaire** vous informe qu'une première concertation s'est tenue concernant le projet dit « **ENAP 2** », portant sur la création éventuelle d'une seconde École Nationale d'Administration Pénitentiaire.

Cette réunion, organisée par les représentants de la mission : Monsieur d'Harcourt ancien DAP et de Monsieur Rébeillé-Borgella ancien secrétaire général du Ministère de la Justice, s'inscrit dans la volonté exprimée par le Garde des Sceaux d'augmenter les capacités de formation de l'administration pénitentiaire. À ce stade, deux implantations potentielles sont évoquées par la DAP : la première sur le secteur de Clairvaux et la seconde sur celui d'Écully, en région lyonnaise. Aucune décision ne semble être arrêtée.



La **CGT Pénitentiaire** a tenu à rappeler que la création d'une **ENAP 2** ne peut se faire sans garantir une parfaite harmonisation des pratiques, des méthodes pédagogiques et des contenus de formation. Il est indispensable d'éviter toute rupture entre les écoles, au risque de fragiliser la qualité de la formation des personnels.

Les représentants de la mission ont été alertés sur la situation de l'ENAP d'Agen, qui doit impérativement être revalorisée et rendue plus attractive. Créer une seconde école sans avoir réglé les difficultés existantes de l'ENAP serait une erreur, qui ferait peser les mêmes fragilités sur l'**ENAP 2**.

La **CGT Pénitentiaire** s'oppose par ailleurs à toute remise en cause du statut d'établissement public de l'ENAP. Une gestion déconcentrée serait inadaptée et éloignée des réalités du terrain. L'ENAP doit rester un outil national de formation, avec une véritable autonomie.

Nous avons également revendiqué un renforcement du rôle de l'ENAP dans le pilotage des formations, notamment concernant la formation «tir» durant les stages, ainsi que les formations dispensées en DISP. Trop souvent reléguée au second plan, la formation doit redevenir une priorité, cohérente et suivie, surtout à l'heure où la formation initiale intègre désormais le statut d'ESP. Il n'est pas entendable que des problèmes de logistique et un manque de volonté de certaines DISP empêchent les jeunes agents d'être pleinement formés. Il en va de même pour le renforcement de la formation continue.

Enfin, la question des moyens budgétaires a été clairement posée. La **CGT Pénitentiaire** considère que l'ENAP, ainsi que toute future **ENAP 2**, doivent disposer de moyens financiers renforcés et d'une réelle autonomie budgétaire afin de garantir leur fonctionnement et leur indépendance. Aujourd'hui l'ENAP est sous dotée, tout comme l'action sociale de son secteur.

L'idée d'un service déconcentré serait inacceptable. L'ENAP ou le projet futur doivent rester des établissements publics indépendants, afin de garantir une gestion lucide, en prise directe avec la réalité des contraintes formatives, pédagogiques et humaines.

La mission attend désormais un retour issu des concertations internes des organisations syndicales, notamment sur les besoins en formation, l'évolution des compétences et les conséquences en termes de personnels et d'infrastructures.

La CGT Pénitentiaire restera pleinement mobilisée et vigilante afin que ce projet, s'il devait voir le jour, se fasse dans l'intérêt des personnels et sans affaiblir l'existant.

Montreuil,
Le 15 Janvier 2026.